



Le Palmarès 2009 du conditionnement

Le Palmarès du conditionnement porte sur la qualité du conditionnement des médicaments présentés dans le “Rayon des Nouveautés” durant l’année écoulée (en 2009 : n°s 303 à 314).

Palme du conditionnement



NON ATTRIBUÉE en 2009

Chaque année, dans le cadre des textes élaborés pour le “Rayon des Nouveautés”, *Prescrire* analyse méthodiquement le conditionnement de quelques centaines de spécialités pharmaceutiques. Ces analyses permettent notamment de repérer les conditionnements de grande qualité, et de détecter des éléments sources de confusions, pour en informer les lecteurs.

Des analyses dans le moindre détail. Tous les aspects des conditionnements sont analysés : les étiquetages des boîtes et de leur contenu (plaquettes, flacons, seringues, etc.) ; les dispositifs fournis pour la préparation ou l’administration des doses ; ainsi que les notices pour étudier leur lisibilité et leur capacité informative.

Les analyses de conditionnement effectuées par la Rédaction sont ensuite méthodiquement approfondies par l’équipe spécialisée de l’Atelier conditionnement *Prescrire*. Cela conduit notamment à l’élaboration du Palmarès du conditionnement.

Un Palmarès annuel en toute indépendance. Le Palmarès du conditionnement est élaboré en fin d’année à partir des grilles d’analyses méthodiques synthétisées par l’Atelier conditionnement *Prescrire*, en toute indépendance ; en particulier, sans l’intervention d’aucune firme pharmaceutique ni d’aucun façonnier ni d’aucun fabricant d’article de conditionnement (Règlement disponible sur le site www.prescrire.org).

Un Palmarès 2009 sans aucune Palme. En 2009 et comme chaque année, plusieurs conditionnements analysés comportaient des éléments remarquables (lire dans ce numéro pages 143-145).

Mais cette fois aucun n’a réuni tous les critères de qualité et de sécurité nécessaires pour être classé au rang des Palmes du conditionnement.

Le Palmarès du conditionnement présente aussi les cas particulièrement déplorables analysés durant l’année écoulée. Ceux-là font l’objet d’un Carton jaune, voire d’un Carton rouge pour les plus dangereux. Et, dans ce domaine, la liste 2009 est plutôt longue (lire ci-contre).

©Prescrire

Cartons jaunes du conditionnement



- **Coversyl[®] comprimés** Servier (*périndopril*)
- **Bipreterax[®], Preterax[®] comprimés** Servier (*périndopril + indapamide*)

Pour le changement dans la manière d’exprimer les dosages en *périndopril* sur tous les étiquetages qui s’est traduit par une majoration de 20 % des mentions de dosage, alors que la dose de *périndopril* par comprimé n’a quasiment pas changé. Une source de confusion à l’origine d’erreurs médicamenteuses (lire dans ce numéro pages 110-111). Et pour le passage des plaquettes à des flacons-frac sans bouchon-sécurité, susceptible de favoriser l’ingestion d’une surdose, en particulier par un enfant (n° 309, n° 313).

- **Vicks Expectorant adultes[®] sirop** Procter & Gamble Pharmaceuticals (*guaïfénésine*)

Pour l’insuffisance de contraste des mentions utiles sur la boîte, telles que les indications, imprimées en blanc sur fond métallique. L’étiquetage difficilement lisible de cette spécialité en “accès libre” peut gêner l’information nécessaire au choix des patients (n° 306).

- **Tiorfanor[®] comprimés** Bioprojet (*racécadotril*)

Pour l’information à caractère promotionnel de la notice, voire erroné, et présentant le *racécadotril* comme étant « un médicament très efficace » alors qu’il permet au mieux une diminution modeste de la fréquence des selles. Cette valorisation excessive du *racécadotril* peut faire relativiser l’intérêt de la réhydratation (n° 307).

- **Citrate de bétaine Cristers[®] granulés** Cristers (*citrate de bétaine*)

Pour l’insuffisance et la banalisation de l’information dispersée sur et dans la boîte, à défaut d’une vraie notice, et l’absence totale de mentions d’étiquetage sur le sachet contenant les granulés, hormis le numéro de lot et la date de péremption (n° 311).

Cartons rouges du conditionnement



- **Zarontin[®] sirop** Pfizer (*éthosuximide*)

Pour l’absence de dispositif doseur fourni avec le flacon de cet antiépileptique, alors que l’usage d’une cuillère domestique préconisé dans la notice est une source d’imprécision dans la préparation des doses, notamment de sous-dosage pouvant entraîner la récurrence des crises convulsives (n° 309).

- **Nplate[®] poudre pour solution injectable** Amgen (*romiplostim*)

Pour l’ambiguïté de l’étiquetage du dosage « 250 µg » alors que le flacon contient en réalité 375 µg de *romiplostim*, et pour l’absence de dispositif doseur précis et adapté au sein du conditionnement. Cet ensemble est source d’erreur lors de la préparation des doses : un risque malvenu pour ce médicament injectable qui accroît le nombre des plaquettes (n° 311).

- **Prialt[®] 100 µg/1 ml et 500 µg/5 ml solution pour perfusion intrarachidienne** Eisai (*ziconotide*)

Pour l’information insuffisante des étiquetages : quantité totale de *ziconotide* absente de la face principale des boîtes, DCI absente des étiquettes des flacons, dissociation des mentions « solution pour perfusion » et « voie intrarachidienne » sur les boîtes : des sources de confusion faisant craindre des erreurs lors de la préparation des doses ou lors du choix de la voie d’administration (n° 312).